

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON
COMTÉ DE RICHMOND**

Lundi, le 02 mai 2016 sous la présidence du maire, Monsieur Claude Sylvain, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue au lieu habituel. La réunion débute à 19h00.

Sont présents Madame la conseillère : Manon Jolin
Messieurs les conseillers : Gérard Messier
Adam Rousseau
Yvon Larochelle
Michel Frappier
Yves Jolin

Ainsi que la directrice générale
et secrétaire-trésorière : Sylvie Champagne

Il y a 06 personnes présentes à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

*** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Claude Sylvain, souhaite la bienvenue à tous.

*** **RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

*** La réunion débute par un moment de réflexion, lequel texte est lu par le conseiller, Monsieur Yvon Larochelle.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- *** Réflexion
- 1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;
 - 2.0 Régularité convocation et constat de quorum;
 - 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
 - 4.0 Procès-verbal :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal du 11 avril 2016;
 - Info 4.2 Suivi du procès-verbal du 11 avril 2016;
 - 5.0 MRC :
 - Info 5.1 Suivi de la rencontre du 20 avril 2016;
 - 6.0 Correspondance:
 - 6.1 Adoption du bordereau de correspondance du 04 au 22 avril 2016;
 - 7.0 Administration générale :
 - 7.1 Fondation du centre de santé et de services sociaux du Val-Saint-François;
 - 7.2 Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités;
 - Info 7.3 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 avril 2016;
 - 8.0 Période de questions (15 minutes);
 - 9.0 Sécurité publique:
 - 9.1 Entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge;

- 9.2 Règlement 2016-197 modifiant le règlement 2009-108 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;
- 9.3 Modification à l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution de la Régie intermunicipale des incendies de la région de Windsor;
- 10.0 Travaux publics :
 - 10.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – reddition de comptes 2015;
 - 10.2 Programme d'amélioration du réseau routier local;
 - 10.3 Mandats à Monsieur Gaston Rouleau – honoraires professionnels;
- 11.0 Hygiène du milieu :
 - 11.1 Dédommagement pour vidange d'une fosse septique;
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
 - 12.1 Avis de motion de l'adoption du règlement 2016-198 relatif à l'occupation du domaine public;
 - 12.2 Mandat aux procureurs;
 - 12.3 Avis de motion de l'adoption du règlement 2016-200 décrétant la tarification pour les services de la personne désignée pour tenter de régler les mécontentes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales;
- 13.0 Loisirs et culture:
 - 13.1 Félicitations aux bénévoles et organisme de l'année 2016;
 - 13.2 Embauche d'un préposé aux parcs;
 - 13.3 Embellissement – Fleurons du Québec;
 - 13.4 Entretien paysager;
 - 13.5 Tonte des pelouses;
 - 13.6 Traitement d'eau potable au CCFGL;
 - 13.7 Mandat à Monsieur Pierre Sirois – bâtiment d'entreposage;
 - 13.8 Protocole d'entente entre la municipalité et la Commission Scolaire des Sommets;
 - 13.9 Subvention 2016 Bibliothèque Micheline Gilbert;
 - 13.10 Avis de motion de l'adoption du règlement 2016-199 décrétant les tarifs de location du terrain de balles;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation;
- 15.0 Affaires nouvelles;
- 16.0 Période de questions (15 minutes);
- 17.0 Ajournement ou levée de la séance

093-05.2016 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

QUE l'item 12.3 soit reporté;

QUE le sujet suivant soit traité à l'item 12.4 Ordonnance 43 et 55 Rang 2 nord ;

ET QUE l'ordre du jour soit adopté avec le point «Affaires nouvelles» ouvert.

ADOPTION : 6 POUR

094-05.2016 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 AVRIL 2016

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal du 11 avril 2016 avant ce jour et déclare en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Laroche et adopté à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 11 avril 2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 6 POUR

***** 4.2 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 11 AVRIL 2016**

La directrice générale résume le dossier de mandat de saisie de biens meubles pour taxes municipales impayées.

***** 5.1 SUIVI DE LA RENCONTRE DU 20 AVRIL 2016 – MRC**

Monsieur le maire, Claude Sylvain résume les dossiers suivants : présentation de Gestaterra, programme développement en zone agricole et gestion des déchets domestiques.

095-05.2016 6.1 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 04 AU 22 AVRIL 2016

Il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 04 au 22 avril 2016.

ADOPTION : 6 POUR

096-05.2016 7.1 FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Laroche, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser Madame la conseillère Manon Jolin et Monsieur le conseiller Adam Rousseau à représenter la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton au souper aux homards 2016 au profit de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux du Val-Saint-François du 07 juin 2016 ;

QUE la municipalité assume l'achat de deux (2) billets au montant de 90,00\$ chacun ;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste comptable « Dons et commandites », 02.701.40.991, laquelle dépense est prévue au budget 2016.

ADOPTION : 6 POUR

097-05.2016 7.2 CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que le maire, Monsieur Claude Sylvain et deux conseillers soient inscrits au congrès annuel de la

Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra à Québec du 29 septembre au 01 octobre 2016;

QUE la municipalité assume les frais d'inscription de 720,00\$ par participant;

ET QUE les frais afférents leurs soient remboursés tout en respectant le budget total de 4 700,00\$ incluant les inscriptions.

ADOPTION : 6 POUR

7.3 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 30 AVRIL 2016

La directrice générale résume les états financiers au 30 avril 2016. Les revenus sont de 1 888 443,91\$ comparativement à un budget de 2 507 990,00\$. Les dépenses sont de 750 888,25\$ sur un budget de 2 282 053,00\$. Les immobilisations sont de 70 497,12\$ versus un budget de 98 940,00\$ pour un excédent à date de 1 067 058,54\$.

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée de la part des personnes présentes.

098-05.2016 9.1 ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS AVEC LA CROIX-ROUGE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile et le Code municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres ;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté ;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant les ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles ;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre ;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton et de la Croix-Rouge de convenir d'une entente écrite ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du projet d'entente du 07 avril 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire, Monsieur Claude Sylvain et la directrice générale, Madame Sylvie Champagne, à signer l'entente entre la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton et la Société Canadienne de la Croix-Rouge pour une durée de trois (3) ans à compter de la date de signature ;

ET QUE la municipalité s'engage à verser à titre de contribution annuelle pour la durée de l'entente un montant de : 0,16\$ per capita pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.

ADOPTION : 6 POUR

099-05-2016 9.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-197 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-108 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil décrète ce qui suit :

L'article 3 du règlement 2009-108 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 est remplacé par le suivant :

A compter du 1^{er} août 2016, est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique, une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

ADOPTION : 6 POUR

100-05.2016 9.3 MODIFICATION À L'ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA CONSTITUTION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES INCENDIES DE LA RÉGION DE WINDSOR

CONSIDÉRANT que la Ville de Windsor et la Municipalité de Val-Joli ont conclu le 2 mars 2000 une entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale conformément aux articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a adhéré le 1er janvier 2016 à l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale;

CONSIDÉRANT que, suivant l'adhésion de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, les modalités de l'entente du 2 mars 2000 ont été modifiées et que les parties désirent que l'ensemble des modalités quant à la Régie intermunicipale soient contenues dans une seule et même entente;

CONSIDÉRANT que les municipalités parties à l'entente ont convenu de modifier les responsabilités de la Régie intermunicipale afin d'attribuer certaines responsabilités aux municipalités, soit la construction et la rénovation des bâtisses ou locaux à la Régie intermunicipale qui leur appartiennent sur leur propre territoire;

CONSIDÉRANT que les parties désirent modifier l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale, et ce, conformément aux articles 468.11 de la *Loi sur les cités et villes* et 580 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a étudié le projet d'entente qui lui a été soumis à cet effet et qu'il lui convient;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton autorise la modification de l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale conclue le 2 mars 2000 par l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale jointe aux présentes;

QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton autorise l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et accepte les conditions qui y sont prévues;

QUE Monsieur Claude Sylvain, maire et Madame Sylvie Champagne, maire soient autorisés à signer l'entente relative à la protection contre l'incendie prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale jointe en annexe à la présente résolution.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Régie intermunicipale des incendies de la région de Windsor;

QUE l'entente jointe en annexe soit en vigueur sur réception de l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire;

ADOPTION : 6 POUR

Monsieur le conseiller Adam Rousseau apporte des précisions sur l'objet de cette résolution et résume l'entente avec la Croix-Rouge.

101-05.2016 10.1 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DE COMPTES 2015

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 72 138,00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour un montant de 129 620\$.

ADOPTION : 6 POUR

102-05.2016 10.2 PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit établir une liste de priorité des travaux routiers pour l'année 2016 dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier local, laquelle demande est soumise à la députée de Richmond, Madame Karine Vallières ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers que la priorité de voirie pour l'année 2016 soit la suivante :

- Rapiéçage d'une partie de la rue de l'Église est et du rang 6 est.

ADOPTION : 6 POUR

103-05.2016 10.3 MANDATS À MONSIEUR GASTON ROULEAU – HONORAIRES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'offre de service en date du 25 avril 2016 de Monsieur Gaston Rouleau, ingénieur pour ces honoraires professionnels quant à la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour les travaux 2016 du programme TECQ 2014-2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adfam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers de mandater Monsieur Gaston Rouleau, ingénieur, à préparer les plans et devis pour des travaux de recouvrement et reconstruction des rues Leblond, Bibeau, Chanoine Groulx et du Parc;

QUE ces honoraires professionnels estimés à 16 500,00\$ soient assumés par le programme TECQ 2014-2018 ;

DE mandater Monsieur Gaston Rouleau, ingénieur, à préparer les plans et devis pour les travaux de réparations au pavage d'une partie du chemin de la Rivière nord selon les détails de son offre de service du 25 avril 2016 ;

QUE ces honoraires professionnels estimés à 3 000,00\$ soient assumés par la réserve des carrières sablières;

DE mandater Monsieur Gaston Rouleau, ingénieur, à préparer les plans et devis pour compléter la construction et le pavage du stationnement du CCFGL ;

ET QUE ces honoraires professionnels estimés à 2 500,00\$ soient assumés par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTION : 6 POUR

104-05.2016 11.1 DÉDOMMAGEMENT POUR VIDANGE D'UNE FOSSE SEPTIQUE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des faits à la suite d'une réclamation pour remboursement des frais reliés à la vidange d'une fosse septique en novembre 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser exceptionnellement le remboursement d'un montant de 116,71\$ à Monsieur Marc Gariépy ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le budget « Vidange des fosses septiques ».

ADOPTION : 6 POUR

105-05.2016 12.1 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-198 RELATIF À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le conseiller Adam Rousseau donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera présenté pour adoption le règlement 2016-198 relatif à l'occupation du domaine public.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet est remis à tous les membres du conseil municipal.

ADOPTION : 6 POUR

106-05.2016 12.2 MANDAT AUX PROCUREURS

CONSIDÉRANT QUE trois ordonnances de la personne désignée en vertu de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales ont été produites et déposées au conseil ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, la rémunération et les frais de la personne désignée pour rendre de telles ordonnances sont répartis au prorata de la part des propriétaires intéressés aux travaux et que les travaux effectués en vertu de ces ordonnances le sont aux frais des propriétaires concernés;

CONSIDÉRANT QUE des sommes demeurent dues à la Municipalité relativement à la production et l'exécution d'ordonnances émises afin de donner suite aux demandes présentées par le propriétaire de l'immeuble situé au 55 rang 2 nord à Saint-François-Xavier-de-Brompton ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité de

mandater les procureurs de la Municipalité, Monty Sylvestre, conseillers juridiques, afin d'entreprendre tout recours judiciaire jugé utile pour percevoir les sommes dues relativement à la production et l'exécution d'ordonnances émises afin de donner suite aux demandes présentées par le propriétaire de l'immeuble situé au 55 rang 2 nord à Saint-François-Xavier-de-Brompton.

ADOPTION : 6 POUR

107-05.2016 12.4 ORDONNANCE 43 ET 55 RANG 2 NORD

CONSIDÉRANT la résolution numéro # 106-05.2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité de suspendre l'étude de la demande présentée à la personne désignée conformément à l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales pour des immeubles situés au 43 et 55 Rang 2 Nord, à Saint-François-Xavier-de-Brompton.

ADOPTION : 6 POUR

108-05.2016 13.1 FÉLICITATIONS AUX BÉNÉVOLES ET ORGANISME DE L'ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a souligné l'implication des bénévoles dans la communauté le 14 avril 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers qu'une lettre de félicitations signée par le maire, Monsieur Claude Sylvain au nom du conseil municipal soit envoyée à Mesdames Lise Bédard, Julie Dubois, Alberta Laporte, Marijo Lauzon, Rose-Marguerite Migneault, ainsi qu'à Messieurs Jean-Marc Ayotte, Jacques Dion, Jocelyn Leroux, Raymond Letarte, Renaud Nadeau, Claude Paulin et Marcel Rodrigue, lesquels ont été nommés bénévoles par leur organisme respectif;

À tous les pompiers bénévoles ;

ET au Comité de la politique familiale, nommé organisme de l'année 2016.

ADOPTION : 6 POUR

109-05.2016 13.2 EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AUX PARCS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'interne pour combler un nouveau poste de préposé aux parcs et qu'aucune mise en candidature n'a été reçue ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a publié une offre dans le journal l'Étincelle ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) candidats ont été reçus en entrevue le 21 avril 2016 et que le conseil est informé des recommandations du comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à la majorité des conseillers de nommer Monsieur Kevin Gagnon au poste temporaire de préposé aux parcs pour une période de 18 semaines à raison de 24 heures par semaine et ce, effectif à compter du 16 mai 2016, selon les conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTION : 6 POUR

110-05.2016 13.3 EMBELLISSEMENT – FLEURONS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton souhaite poursuivre ses actions par l'embellissement horticole des lieux à la vue du public dans le cadre de sa participation au Fleurons du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les offres de service du 11 avril 2016 de Paysagistes Val-St-François Inc. à savoir :

- montage, fourniture et arrosage pour 6 arrangements floraux ;
- montage, fourniture et arrosage de 28 jardinières installées à des poteaux de lumières sur les rues Principale et de l'Église ;

ET d'autoriser une dépense de 4 080,00\$ excluant taxes pour l'embellissement d'une partie des rues Principale et de l'Église.

ADOPTION : 6 POUR

111-05.2016 13.4 ENTRETIEN PAYSAGER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit le réaménagement paysager de la station de pompage numéro 5;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 2 soumissions pour l'entretien paysager annuel ainsi que le réaménagement paysager de la station de pompage numéro 5, à savoir :

Paysagistes Val-St-François Inc.	780,00\$ excluant taxes
Embellissements paysagers L. Richard Ltée	1 410,00\$ excluant taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service du 20 avril 2016 de Paysagistes Val-St-François Inc. au montant de 1 755,00\$ excluant les taxes et selon les détails de la demande de soumission du 06 avril 2016 pour le réaménagement paysager autour de la station de pompage numéro 5;

ET d'accepter l'offre de service du 20 avril 2016 de Paysagistes Val-St-François Inc. au montant de 780,00\$ excluant les taxes et selon les détails de la demande de soumission du 06 avril 2016 pour l'entretien paysager annuel des aménagements de l'hôtel de ville, du centre communautaire France-Gagnon-Laprade et du parc des Pionniers.

ADOPTION : 6 POUR

112-05.2016 13.5 TONTE DES PELOUSES

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos que la tonte des pelouses des stations de pompage 1, 2 et 5 ainsi que le terrain du garage municipal et du parc Hérons Bernaches soient effectués en sous-traitance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service en date du 04 mars 2016 de Gazon DMG quant à la tonte des pelouses des stations de pompage 1, 2 et 5 ainsi que le terrain du garage municipal et du parc Hérons Bernaches au montant total de 1 175,00\$ pour la saison 2016.

ADOPTION : 6 POUR

113-05.2016 13.6 TRAITEMENT D'EAU POTABLE AU CCFGL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu trois (3) propositions pour la problématique de dépôt de boue et de sédiments dans le puits du centre communautaire France-Gagnon-Laprade ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter l'option 1 de la proposition du 21 avril 2016 de la compagnie Traitement d'eau Solution Sherbrooke au montant de 350,00\$ excluant les taxes ;

ET de confirmer que cette dépense est imputée au poste budgétaire immobilisations « 03.600.00.000 ».

ADOPTION : 6 POUR

114-05.2016 13.7 MANDAT A MONSIEUR PIERRE SIROIS – BÂTIMENT D'ENTREPOSAGE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'offre de service en date du 25 avril 2016 de Monsieur Pierre Sirois pour effectuer les plans et estimation budgétaire des coûts de construction d'un nouveau bâtiment d'entreposage au parc des Pionniers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les détails de l'offre de service de Monsieur Pierre Sirois au montant de 700,00\$;

ET de confirmer que cette dépense est imputée au poste budgétaire immobilisations « 03.600.00.000 ».

ADOPTION : 6 POUR

115-05.2016 13.8 PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du projet de protocole d'entente en date du 06 octobre 2015 quant à l'utilisation communautaire des infrastructures scolaires et municipales et échanges de services entre la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton et la Commission Scolaire des Sommets;

CONSIDÉRANT QUE le conseil demande que l'article 10 soit modifié pour une entente d'une durée de trois (3) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers

que le conseil de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton annonce son accord à l'effet que soit conclue cette entente pour une durée de trois (3) ans, soit du 01 juillet 2015 au 30 juin 2018;

ET QUE le maire, Monsieur Claude Sylvain et la directrice générale, Madame Sylvie Champagne soient autorisés à signer le document donnant effet aux présentes.

ADOPTION : 6 POUR

116-05.2016 13.9 SUBVENTION 2016 BIBLIOTHÈQUE MICHELINE-GILBERT

CONSIDÉRANT l'entente quant à l'utilisation communautaire des infrastructures scolaires et municipales et échanges de services entre la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton et la Commission Scolaire des Sommets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers qu'un montant de 5 500,00\$ soit versé à la bibliothèque municipale Micheline-Gilbert à titre de subvention pour l'année 2016 ;

QUE ce montant soit remis en deux versements de 2 750,00\$ chacun, le premier payable le 02 mai et le deuxième, le 06 septembre 2016;

ET QUE l'achat de livres soit réparti comme suit : 50 % pour les enfants et 50 % pour les adultes.

ADOPTION : 6 POUR

117-05.2016 13.10 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-199 DÉCRÉTANT LES TARIFS DE LOCATION DU TERRAIN DE BALLEES

Monsieur le conseiller Adam Rousseau donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera présenté pour adoption le règlement 2016-199 décrétant les tarifs de location du terrain de balles.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet est remis à tous les membres du conseil municipal.

ADOPTION : 6 POUR

*** Monsieur le conseiller Adam Rousseau donne des explications supplémentaires.

COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

COMPTES A PAYER DU 12 AVRIL AU 01 MAI 2016

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201600265 (C)	4355		2016-04-15	37	HYDRO-QUEBEC	507,19 \$
201600266 (C)	4356		2016-04-15	51	BELL MOBILITE	107,01 \$
201600267 (I)	4357		2016-04-15	940	REVENU QUÉBEC	165,12 \$
201600268 (C)	4358		2016-04-15	37	HYDRO-QUEBEC	787,21 \$
201600269 (C)	4359		2016-04-25	37	HYDRO-QUEBEC	100,63 \$

Total des chèques émis

1 667,16 \$

COMPTES A PAYER- SÉANCE 02 MAI 2016

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
--------------------	------------------	------------	-------------	-----------	------------	----------------

201600270 (I)	4367	2016-05-03	5	CLIMATISATION ROGER DEMERS INC.	94,77 \$
201600271 (I)	4392	2016-05-03	18	L'ETINCELLE	239,58 \$
201600272 (I)	4371	2016-05-03	30	DEPANNEUR RENALD MORIN	505,23 \$
201600273 (I)	4382	2016-05-03	37	HYDRO-QUEBEC	2 103,31 \$
201600274 (I)	4399	2016-05-03	40	MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS	62,50 \$
201600275 (I)	4402	2016-05-03	41	PETITE CAISSE	130,25 \$
201600276 (I)	4404	2016-05-03	42	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	80,66 \$
201600277 (I)	4412	2016-05-03	53	SUPERIEUR PROPANE INC.	576,28 \$
201600278 (I)	4414	2016-05-03	54	TARDIF DIESEL INC.	320,09 \$
201600279 (I)	4366	2016-05-03	57	CHERBOURG	191,19 \$
201600280 (I)	4362	2016-05-03	72	BIBLIOTHEQUE MICHELINE-GILBERT	2 750,00 \$
201600281 (I)	4393	2016-05-03	96	LIGNE ELECTRIQUE F.J.S. INC.	1 281,99 \$
201600282 (I)	4361	2016-05-03	110	AUTO ELECTRIQUE MICHEL INC.	799,08 \$
201600283 (I)	4368	2016-05-03	120	COMMISSION DES TRANSPORTS DU	133,00 \$
201600284 (I)	4380	2016-05-03	201	GREAT WEST	3 133,38 \$
201600285 (I)	4394	2016-05-03	233	LOCATION WINDSOR (131758 Canada INC	375,18 \$
201600286 (I)	4407	2016-05-03	276	REVENU DU Canada	4 291,49 \$
201600287 (I)	4406	2016-05-03	277	REGIMES DE RETRAITE ET ASS. QUÉBEC	361,81 \$
201600288 (I)	4408	2016-05-03	278	REVENU DU QUEBEC	10 933,52 \$
201600289 (I)	4376	2016-05-03	280	FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	350,35 \$
201600290 (I)	4410	2016-05-03	300	SANI ESTRIE INC.	5 541,55 \$
201600291 (I)	4370	2016-05-03	309	CROIX-ROUGE CANADIENNE -DIV. QUEBEC	352,80 \$
201600292 (I)	4378	2016-05-03	391	GENERATRICE DRUMMOND	1 095,81 \$
201600293 (I)	4369	2016-05-03	412	COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC	416,06 \$
201600294 (I)	4375	2016-05-03	433	FONDATION CENTRE SANTE SERVICES	180,00 \$
201600295 (I)	4400	2016-05-03	454	ORIZON MOBILE	162,11 \$
201600296 (I)	4405	2016-05-03	473	PLOMBERIE ANDRE MAURICE	177,41 \$
201600297 (I)	4379	2016-05-03	475	GESTION U.S.D. INC.	727,52 \$
201600298 (I)	4403	2016-05-03	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	577,65 \$
201600299 (I)	4413	2016-05-03	502	SYNDICAT CANADIEN FONCTION PUBLIQUE	420,30 \$
201600300 (I)	4397	2016-05-03	536	MEGABURO	282,08 \$
201600301 (I)	4396	2016-05-03	542	MECANIQUE G.S.B. INC.	1 704,23 \$
201600302 (I)	4385	2016-05-03	575	IN-FO.CA	214,53 \$
201600303 (I)	4395	2016-05-03	723	MARCHE ST-FRANCOIS	1 460,47 \$
201600304 (I)	4409	2016-05-03	744	ROULEAU GASTON	530,00 \$
201600305 (I)	4374	2016-05-03	801	EXCAVATION RICHARD BOUTHILLETTE	4 597,85 \$
201600306 (I)	4363	2016-05-03	827	BLAIN ANDRÉ	570,00 \$
201600307 (I)	4411	2016-05-03	828	SOCIETE PROTECTRICE ANIMAUX DE	2 009,32 \$
201600308 (I)	4391	2016-05-03	851	LEROUX JOCELYN	712,04 \$
201600309 (I)	4415	2016-05-03	879	TECHNOLOGIES CDWARE INC.	82,61 \$
201600310 (I)	4416	2016-05-03	893	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS	270,20 \$
201600311 (I)	4365	2016-05-03	907	CENTRE MECANIQUE WINDSOR	34,49 \$
201600312 (I)	4360	2016-05-03	933	9285-3332 QUÉBEC INC.	4 607,13 \$
201600313 (I)	4389	2016-05-03	950	LEBLOND MARIO	229,69 \$
201600314 (I)	4373	2016-05-03	965	DUPUIS MARYSE	71,75 \$
201600315 (I)	4401	2016-05-03	977	PELLISSIER RAYMOND	752,05 \$
201600316 (I)	4383	2016-05-03	998	INDUSTRIELLE ALLIANCE	2 462,52 \$
201600317 (I)	4398	2016-05-03	1051	MONTY SYLVESTRE INC.	106,59 \$
201600318 (I)	4381	2016-05-03	1053	GROUPE ENVIRONEX	164,18 \$
201600319 (I)	4377	2016-05-03	1063	GARIEPY MARC	116,71 \$
201600320 (I)	4390	2016-05-03	1065	L'ECOLO BOUTIQUE	68,75 \$
201600321 (I)	4384	2016-05-03	1109	INDUSTRIELLE ALLIANCE	252,10 \$
201600322 (I)	4417	2016-05-03	1123	VEOLIA ES CANADA SERVICES	471,86 \$
201600323 (I)	4372	2016-05-03	1124	DESBIENS BOLDUC CATHERINE	20,00 \$
201600324 (I)	4364	2016-05-03	1125	BOISVERT CINDY	20,00 \$
201600325 (I)	4386	2016-05-03	1126	JOLIN KARINE	20,00 \$
201600326 (I)	4387	2016-05-03	1127	LAUZON MARIJO	20,00 \$
201600327 (I)	4388	2016-05-03	1128	LAVERTU NADIA	20,00 \$

Total des chèques émis

60 236,02 \$

**SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001
SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002**

**18 210.31\$
8 370.59\$**

118-05.2016 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 02 mai 2016 au montant de 60 236,02\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier à l'unanimité des conseillers que soit adopté la liste des comptes à payer telle que déposée;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

ADOPTION : 6 POUR

15.0 AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est discuté.

16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

1^e Monsieur Antoine Trudeau questionne l'emplacement de la station de pompage numéro 5. Monsieur le conseiller Adam Rousseau explique.

2^e Monsieur Trudeau demande quand les rues vont être balayées puisqu'il constate que le sable descend de la rue de l'Église vers le ruisseau Godbout. Monsieur le maire explique et Monsieur le conseiller Michel Frappier donne de plus amples informations. Des discussions s'en suivent.

3^e Monsieur Kevin Godbout questionne la réfection de la rue de l'Église Est. Des explications sont données

119-05.2016 17.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h40.

ADOPTION : 6 POUR

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Claude Sylvain, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Claude Sylvain, maire

Sylvie Champagne, directrice générale
secrétaire-trésorière

